



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 36133

Texte de la question

M Guy Drut appelle l'attention de M le Premier ministre sur la nécessité ou non de maintenir un secrétariat d'Etat commun à la jeunesse et aux sports. Absent totalement du débat de ces derniers jours, il a fallu attendre que 300 000 jeunes défilent dans un Paris livré aux émeutiers pour que M Lionel Jospin, ministre de tutelle de M Bambuck, propose un « plan d'urgence » pour les lycées. Il s'interroge donc sur l'utilité d'un tel ministère inexistant dans les récents événements et incapable d'offrir une véritable perspective d'avenir à la jeunesse de notre pays et souhaiterait ainsi connaître du Premier ministre les aménagements qui pourraient être apportés à ce vide total.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur le rôle du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports. Celui-ci a la double mission de conduire : des actions menées par ses services extérieurs en faveur des jeunes dans différents domaines : vie quotidienne, formation professionnelle, loisirs, etc. Ils assurent également la formation des animateurs et des bénévoles, la promotion de la vie associative, l'information au travers du réseau des CID ; l'insertion sociale des jeunes, au sein d'une même structure unique celle du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports. Le sport, par exemple, représente un facteur déterminant pour les jeunes d'expression et de réalisation personnelle, favorisant l'insertion sociale, en particulier lorsque les jeunes sont en situation d'échec. Une politique de la jeunesse doit être jugée sur le fond et sur les actions menées au quotidien, dans la permanence. A cet égard, le comité interministeriel de la jeunesse, réuni le 22 octobre 1990, a confié une mission de coordination, d'évaluation et de propositions, au secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, des politiques menées en faveur des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36133

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5361